YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture
le /
et de la publication
le 21 NOVEMBRE 2022
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Police municipale
N° tél. : 01 69 49 77 66
N/Réf. : JPR/EDE

Arrêté n° 2022/519
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire règlementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Général de Gaulle.

Le Maire de la Commune de Yerres,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2/1, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
Vu le Code de la route, et particulièrement les articles R.411-26, R.411-28, R.417-10 II (10°) et les articles R.325-12 à R.325-46,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT la demande de déménagement formulée par Madame Ameline BRINGEL, pour le 18 décembre 2022, rue Charles de Gaulle,

ARRÊTE

Article 1 : En raison du déménagement de son mobilier, Madame Ameline BRINGEL est autorisée à occuper le domaine public, pour 1 véhicule de 3T5, le 18 décembre, au plus près du 59 rue Charles de Gaulle, de 8h00 à 22h00, à Yerres.

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : La mise en fourrière des véhicules en infraction pourra être sollicitée et prononcée par Mesdames et Messieurs les Officiers de Police Judiciaire auprès du Commissariat de Montgeron et le Chef de service de la Police Municipale.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de Montgeron, Madame le Commandant de Police de Montgeron, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brunoy, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Yerres, Madame la Directrice des Services Techniques de Yerres et Madame Ameline BRINGEL sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 15 novembre 2022

Pour Le Maire

Jean-Paul REGEASSE
Conseiller Municipal délégué,
Chargé de la Sécurité et du Stationnement

MAIRIE D'YERRES (Essonne)